

Des aides financières

pour les employeurs d'apprentis

Pour les structures privées et associatives < 250 salariés



Aides aux fonctions tutorales

Prise en charge des coûts liés à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage dans la limite de 230 € par mois durant 6 mois, soit 1 380 €.

*Aide exceptionnelle valable pour tout contrat conclu entre le 01/07/2020 et le 31/12/2021. Passé cette date l'aide repasse à 4 125 € la 1^{ère} année

Barème de rémunération des apprentis

	< 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
l ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
	419,74 €	668,47 €	823,93 €	1 554,58 €
2 ^{ème} année		51 %	61 %	100 %
		792,84 €	948,29 €	1 554,58 €

1

+ 10% dans la fonction publique sur le barème apprentissage et pas d'aide unique.

d'infos

Nicolas BAUDU

Développeur de l'alternance FORMASAT alternance@formasat.fr 06. 72. 16. 69. 97

Exemple pour un apprenti de 18 ans

1ère année



Salaire brut

8 021,64 € + 3 333 € (charges patronales) = **11 354,64** €



Aides

3 209 € (éxonération de cotisations sociales) + 8 000 € (aide unique)



Reste à charge 145.64 €

soit **12,14 €** par mois sur 12 mois (Du 1er septembre au 31 août)

2^{ème} année



Salaire brut

9 514,08 € + 3 953 € (charges patronales) **= 13 467,08** €



Aides

3 806 € (éxonération de cotisations sociales) + **2 000 €** (aide unique)



Reste à charge 7 661.08 €

soit **638,42 €** par mois sur 12 mois (Du 1er septembre au 31 août)*

*Possibilité de terminer le contrat au 30 juin pour une économie de 2 mois